

MOTION DE SOUTIEN A LA PROFESSION AGRICOLE SUITE A L'EPISODE METEOROLOGIQUE LIE AU GEL MATINAL DE LA NUIT DU 7 AU 8 AVRIL 2021

L'accident météo survenu dans la nuit du 7 au 8 avril dernier est un nouveau coup dur pour la profession agricole déjà éprouvé, comme beaucoup de professionnels, par une année de pandémie mondiale.

Les élu-e-s du Pays Coeur d'Hérault réunis en Comité syndical ce 16 avril 2021 à Saint André de Sangonis :

- **renouvellent leur soutien** aux agriculteurs frappés par les gels matinaux extraordinaires de ce mois d'avril et appuient la reconnaissance de cet épisode au titre des Calamités agricoles,
- **appuient les démarches et propositions faite par la profession agricole** elle-même aux Pouvoirs publics : déblocage et déplafonnement du Fonds de solidarité national pour les calamités agricoles, création d'un fond commun abondé par les collectivités locales, abandon temporaire du système de fonctionnement du régime d'aides des minimis, exemption des cotisations sociales et patronales en 2021 et 2022...,
- **soutiennent l'appel d'une centaine de parlementaires toutes tendances confondues, de l'association des Maires de France et du Département de l'Hérault, de l'association des Départements de France, l'Association des Maires Ruraux, et de l'Association des Régions de France** pour demander à l'Etat la mise en place d'un « Plan de relance » spécifique à la profession viticole ainsi que la mise en place d'allègements fiscaux (par exemple, exemption de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties) et demandent aux banques d'envisager des reports de charges et d'annuités à des conditions non préjudiciables pour les agriculteurs.

A plus long terme, les élu-e-s du Coeur d'Hérault s'engagent à intensifier et accélérer **la prise en compte du risque climatique dans ses politiques locales** d'appui à l'agriculture, et notamment de promouvoir des actions de prévention et d'adaptation au changement climatique, qui accélère ces phénomènes extrêmes.

La Commission « agriculture » du Pays Coeur d'Hérault, dont les moyens ont été renforcée, en lien avec les actions intégrées au **Plan climat**, se propose de **prendre en compte les besoins de l'agriculture locale**, d'explorer des pistes de travail ou des sources d'innovation en matière culturelle ou d'itinéraires techniques adaptés dans le cadre du **Programme Alimentaire territorial** ou de l'animation du PAEN de la Rouvière en Vallée de l'Hérault.

Fait à Saint André de Sangonis
le 16 avril 2021